

République Platon

IV, 427d-434d

Fils d'Ariston, voilà notre État fondé. **[427d]** Maintenant prends où tu voudras un flambeau; appelle ton frère, Polémarque, tous ceux qui sont ici, et cherchez ensemble en quel endroit réside la justice et l'injustice, en quoi elles diffèrent l'une de l'autre, et à laquelle des deux on doit s'attacher pour être heureux, qu'on échappe ou non aux regards des dieux et des hommes.

Tu as tort de t'adresser à nous, reprit Glau- 209 con; car tu t'es engagé à faire toi-même cette recherche, **[427e]** te déclarant impie si tu renonçais à soutenir de tous tes moyens la cause de la justice:

Tu me rappelles ma promesse, je vais donc la remplir; mais il faut que vous m'aidiez.

Eh bien, soit, nous t'aiderons.

J'espère trouver de cette manière ce que nous cherchons. Si notre État est bien constitué, il doit avoir toutes les vertus.

Nécessairement.

Il est évident qu'il a la prudence, le courage, la tempérance, la justice.

Oui.

Quelle que soit celle de ces vertus que nous trouvions en lui, le reste sera ce que nous n'aurons pas trouvé.

[428a] Sans contredit.

Si de quatre choses nous en cherchions une et que celle-là se présentât d'abord à nous, nos recherches seraient finies : et si nous connaissions d'abord les trois premières, nous connaîtrions par là même celle que nous cherchons»; car il est évident que ce ne pourrait plus être que celle qui reste à trouver.

Tu as raison.

Et ne devons-nous pas procéder ainsi dans notre recherche, puisque les vertus dont il s'agit sont au nombre de quatre?

210 Npis le devons.

À mon avis, ce qui se montre d'abord à nous dans cette affaire, **[428b]** c'est la prudence; mais elle semble marquée d'un caractère singulier.

Lequel?

Dans notre État il y a prudence, car il y a bon conseil, n'est-ce pas?

Il est clair aussi que là où est le bon conseil, il y a science; car ce n'est point l'ignorance, mais la science qui fait prendre de sages mesures.

Cela est clair.

Mais il y a dans l'État une grande diversité de sciences.

Sans doute.

Est-ce pour la science des architectes que l'État passera pour prudent et de bon conseil?

[428c] Non, avec cette science il passera seulement pour habile en architecture.

Ce n'est pas non plus pour la science de la menuiserie et en délibérant sur la manière de fabriquer le mieux possible des ouvrages de ce genre; que l'État se fera un renom d'habileté.

Non.

Ni pour la science qui se rapporte aux ouvrages en airain ou en quelque autre métal.

Pas davantage.

Ni pour celle qui s'occupe de la reproduction

211 des biens de la terre; cette science ne lui donnera de réputation qu'en agriculture.

Apparemment.

Dis-moi maintenant : est-il dans l'État que nous venons de former, une science particulière à quelques-uns de ses membres, dont l'objet soit de délibérer, **[428d]** non sur quelque partie de l'État, mais sur l'État tout entier, pour régler le mieux possible tant son organisation intérieure que ses rapports avec les autres États?

Sans doute il en est une.

Quelle est cette science et dans quels citoyens réside-t-elle?

C'est la science qui garde l'État, et elle réside dans ceux des magistrats que nous appelions les véritables gardiens de l'État.

Comment appelles-tu l'État en tant qu'il possède cette science?

Prudent dans ses conseils et vraiment habile.

Crois-tu qu'il y ait dans notre État plus **[428e]** de forgerons que de véritables gardiens?

Il y a beaucoup plus de forgerons.

En général, de tous ceux qui exercent une profession et qui en reçoivent une dénomination particulière, les moins nombreux ne seront-ils pas les gardiens de l'État?

Oui certes.

Par conséquent c'est au corps le moins nombreux, à la plus petite partie de lui-même et à la science qui y réside, c'est enfin à ce qui est à sa tête et le gouverne, que l'État, constitué naturellement, doit sa prudence; et **[429a]** c'est naturellement aussi, à ce qu'il semble, la classe de beaucoup la moins nombreuse que celle des hommes à qui il appartient de se mêler de cette science, seule digne, entre toutes les autres, du nom de prudence.

Cela est très vrai.

Ainsi nous avons trouvé, je ne sais comment, une des quatre choses que nous cherchions, et en quelle partie de l'État elle réside.

Pour moi, du moins, elle me paraît suffisamment trouvée.

Quant au courage, il n'est pas bien difficile de découvrir ce qu'il est en lui-même, ni la partie de l'État où il réside qui donne à l'État la réputation de courageux.

Comment?

[429b] Pour dire si l'État est lâche ou courageux, faut-il considérer autre chose que la partie des citoyens chargée de le défendre et de combattre pour lui?

Non.

Que les autres citoyens soient lâches ou courageux, cela ne fait pas que l'État soit l'un ou l'autre.

A la bonne heure.

L'État est donc courageux par une partie de **213** lui-même, et cela parce que cette partie possède la vertu de conserver invariablement sur les choses **[429c]** qui sont à craindre l'opinion que le législateur en a donnée dans l'éducation. N'est-ce pas là ce que tu appelles courage?

Je n'ai pas bien compris ce que tu viens de dire : répète-le.

Je dis que le courage conserve.

Quoi?

L'opinion que les lois ont donnée par le moyen -de l'éducation sur les choses qui sont à craindre : j'ai ajouté que le courage conserve invariablement cette opinion, parce qu'en effet il la conserve, sans jamais l'abandonner, [429d] dans la douleur, le plaisir, le désir et la crainte. Mais si tu veux, je vais expliquer ceci par une comparaison.

Je le veux bien.

Tu sais que les teinturiers, lorsqu'ils veulent teindre la laine en pourpre, choisissent d'abord parmi les laines de diverses couleurs celle qui est blanche; ensuite ils la préparent avec beaucoup de soin, afin qu'elle prenne la couleur dans tout son éclat; après quoi ils la teignent. [429e] Ainsi préparée, la teinture ne passe jamais, et l'étoffe, soit qu'on la lave à l'eau simple ou à la lessive, a toujours le même éclat; au lieu que si l'on emploie des laines d'une autre couleur, ou même la blanche sans la préparer, tu sais ce qui en résulte.

214 Oui, une couleur qui patte et qui est désagréable.

Eh bien, imagine-toi que nous avons entendu faire la même opération de notre mieux, en choisissant les guerriers [430a] avec tant de précautions, et en les préparant par la musique et la gymnastique. Conçois-le bien : nous n'avons en vue que de leur faire prendre la meilleure teinture des lois, et grâce à la bonté de leur éducation ainsi que de leur naturel, de rendre si solide leur opinion sur ce qui est à craindre, comme sur tout le reste, qu'elle pût résister aux drogues les plus fortes, au plaisir, détergent plus redoutable que le nitre [430b] et toutes les lessives, à la douleur, à la crainte, au désir, les dissolvants les plus énergiques. Cette force, qui conserve toujours l'opinion juste et légitime sur ce qu'il faut craindre ou ne pas craindre, je l'appellerai courage, si tu n'es pas d'un autre avis.

Je n'en ai pas d'autre; car il me paraît que, lorsque l'opinion qui fait le courage n'est pas le fruit de l'éducation et qu'elle a un caractère brutal et servile, tu ne la regardes pas comme légitime, et tu l'appelles tout autrement que courage.

[430c] Ce que tu dis est parfaitement vrai.

J'admets donc ta définition du courage.

Admets aussi que le courage est une vertu politique, et tu ne te tromperas pas. Mais nous en 215 parlerons mieux une autrefois, si tu veux; car ce n'est pas pour le moment le courage que nous cherchons, mais la justice. Il me semble donc que nous en avons dit assez.

Tu as raison.

Il nous reste encore deux choses à découvrir dans [430d] notre État, la tempérance et enfin la justice, à laquelle se rapportent toutes nos recherches.

Oui.

Comment pourrions-nous découvrir la justice, sans nous occuper d'abord de la tempérance?

Je n'en sais rien t mais je serais fâché qu'elle se découvrit à nous la première, puisque alors nous ne nous mettrions plus en peine d'examiner la tempérance. Ainsi tu m'obligeras de commencer par celle-ci.

[430e] J'aurais grand tort de n'y pas consentir.

Examine donc là tempérance.

C'est ce que je vais faire. Autant que je puis voir d'ici, ce qui distingue la tempérance des deux vertus précédentes, c'est qu'elle ressemble davantage à une espèce d'accord et d'harmonie.

Comment cela?

La tempérance est une manière d'être bien ordonnée, et, comme on dit, un empire qu'on exerce sur ses plaisirs et ses passions, Delà vraisemblablement l'expression que je n'entends pas trop, être maître de soi-même, et encore d'au- 216 tres expressions qui mettent comme sur la trace de cette vertu. N'est-ce pas?

Soit.

Cette expression, maître de soi-même, n'est-elle pas ridicule? Celui qui est maître de lui-même serait alors son propre esclave, et celui qui est esclave de lui-même serait son maître, [431a] car c'est toujours à la même personne que se rapportent toutes ces dénominations.

Assurément.

Mais voici, je pense, le vrai sens de cette expression : il y a dans l'âme de l'homme deux parties, l'une meilleure, l'autre moins bonne; quand la partie meilleure domine la partie moins bonne, on dit de l'homme qu'il est maître de lui-même, et c'est un éloge ; mais quand par le défaut d'éducation ou par quelque mauvaise habitude, la partie moins bonne envahit et subjugue la partie meilleure, [431b] alors on dit de l'homme, en manière de reproche, qu'il est esclave de lui-même et intempérant.

Cette explication semble juste.

Considère maintenant le nouvel État, et tu y trouveras l'un de ces deux cas. Tu pourras l'appeler avec raison maître de lui-même, si partout où le meilleur commande au moins bon, on doit dire qu'il y a tempérance et empire sur soi-même.

217 En considérant notre État, je vois que tu dis vrai.

Ce n'est pas cependant qu'on n'y trouve une multitude de passions, [431c] de plaisirs et de peines dans les femmes, les esclaves, et la plupart de ceux qui appartiennent à la classe appelée libre et qui ne valent pas grand'chose.

Tu as raison.

Mais pour les sentiments simples et modérés, fondés sur l'opinion juste et gouvernés par la raison, on ne les rencontre que dans un petit nombre de personnes qui joignent à un excellent naturel une excellente éducation.

Cela est vrai.

Ne vois-tu pas aussi que dans notre État, les désirs de la multitude composée d'hommes vicieux, seront dominés par les désirs et la prudence [431d] des moins nombreux qui sont aussi les plus sages?

Je le vois.

Si donc on peut dire d'un État qu'il est maître de ses plaisirs, de ses passions et de lui-même, on doit le dire de celui-ci.

Certainement.

Et ne peut-on ajouter que par tous ces motifs il est tempérant ?

Oui.

Et s'il est quelque État où magistrats et sujets 218 ont ma même opinion [431e] sur ceux qui doivent commander, c'est le notre. Que t'en semble?

Je n'en doute pas.

Lorsque L'État présente cet accord, en qui diras-tu que réside la tempérance? Dans ceux qui commandent ou dans ceux qui obéissent?

Dans les uns et dans les autres.

Tu vois que notre conjecture était bien fondée, lorsque nous comparions la tempérance à une espèce d'harmonie. i

Que veux-tu dire?

Il n'en est pas de la tempérance comme de la prudence et du courage [432a] qui, bien qu'ils résident dans une seule partie de l'État, le rendent néanmoins prudent et courageux : la tempérance n'agit point ainsi, mais répandue dans tout le corps de l'État, elle établit entre les classes les plus puissantes, les plus faibles et celles qui sont intermédiaires, un

accord parfait sous le rapport de la prudence, de la force, du nombre, des richesses ou de quelque autre chose que ce puisse être : de sorte qu'on peut dire avec raison que la tempérance est cet accord même, cette harmonie naturelle de la partie inférieure et de la partie supérieure, pour s'entendre sur celle des deux qui doit commander à l'autre, qu'il s'agisse d'un État ou d'un individu.

[432b] Je suis tout-à-fait de ton avis.

219 Bien; voilà donc trois vertus que nous avons découvertes dans notre État, à ce qu'il semble; mais quelle est celle qui achève pour l'État l'idée entière de la vertu? Il est évident que c'est la justice.

Oui.

Maintenant, mon cher Glaucon, il nous faut faire une battue, comme des chasseurs, prenant bien nos mesures pour empêcher la justice de s'échapper par quelque issue et de disparaître à nos yeux. [432c] Il est clair qu'elle est ici quelque part. Regarde donc attentivement, et si tu l'aperçois le premier, avertis-moi.

Plût aux dieux ! mais non; ce sera encore beaucoup pour moi si je puis te suivre et apercevoir les choses à mesure que tu me les montreras. Invoquons les dieux et suis-moi.

Je te suis : conduis-moi.

L'endroit est couvert et d'un pénible accès : il est obscur, et les recherches y sont difficiles : avançons cependant.

[432d] Avançons.

Ah, mon cher Glaucon ! m'écriai-je, après avoir regardé : nous pourrions bien être sur sa trace, et j'espère que nous l'atteindrons.

Heureuse nouvelle! reprit Glaucon.

En vérité, nous sommes bien peu clairvoyants l'un et l'autre.

220 Pourquoi donc ?

Depuis longtemps, mon cher, et dès le commencement, ce que nous cherchons était à nos pieds [432e] et nous ne l'apercevions pas ; nous étions aussi dignes de risée que ceux qui cherchent quelquefois ce qu'ils ont entre les mains; au lieu de regarder à nos pieds, nous portions nos regards bien loin, aussi nous a-t-il échappé.

Comment dis-tu?

Je dis que voilà longtemps que nous en parlons, sans comprendre nous-mêmes que nous en parlons.

Tu me fais souffrir avec ce long préambule.

[433a] Hé bien, écoute et juge toi-même. Ce que nous avons établi au commencement comme un devoir universel, lorsque nous jetions les fondements de l'État, c'est la justice, ce me semble, ou du moins quelque chose qui lui ressemble : or, nous disions, et nous avons répété plus d'une fois, s'il t'en souvient, que chaque citoyen ne doit s'adonner qu'à un emploi dans l'État, celui » pour lequel il a apporté, en naissant, le plus de disposition.

C'est ce que nous disions.

Mais nous avons entendu dire à une foule de personnes, et nous avons dit souvent nous-mêmes que la justice consiste à s'occuper de ses affaires, [433b] sans se mêler en rien de celles des autres.

221 Nous l'avons dit.

Ainsi, mon cher ami, la justice pourrait bien consister à s'occuper de ses propres affaires : sais-tu ce qui me porte à le croire?

Non, dis-le.

Il me semble qu'après la tempérance, le courage et la prudence, ce qui nous reste à examiner dans l'État, c'est le principe même qui produit ces vertus et qui, produites, les conserve, tant qu'il demeure [433c] avec elles. Or, nous avons dit que, ces trois vertus étant découvertes, celle qui resterait à trouver serait la justice.

Il faut bien que ce soit elle.

S'il fallait décider ce qui contribuera le plus à la perfection de l'État, il serait difficile de dire si c'est l'accord des sentiments entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent, ou, dans les guerriers, le maintien de l'opinion légitime sur ce qui est à craindre et sur ce qui ne l'est pas, ou la prudence [433d] et la vigilance dans ceux qui gouvernent, ou si enfin ce qui y contribue davantage est la pratique de cette vertu par laquelle femmes, enfants, hommes libres, esclaves, artisans, gouvernants et gouvernés se bornent chacun à leur emploi, sans se mêler de celui des autres.

Qui certes, cela serait difficile à décider.

Ainsi, à ce qu'il semble, tu fais concourir à la perfection de l'État; avec la prudence, la tempérance et le courage, la vertu de ne s'occuper que de sa propre tâche.

Sans contredit.

Or, cette vertu qui concourt avec les autres à la perfection [433e] de l'État, n'est-ce pas la justice, à ton avis?

Oui.

Examinons encore ceci sous un autre point de vue. Les magistrats seront-ils chargés de juger les procès?

Assurément.

Et dans leurs jugements, à quoi s'attacheront-ils de préférence, si ce n'est à empêcher que personne ne s'empare du bien d'autrui ou ne soit privé du sien?

A rien autre.

N'est-ce point parce que cela est juste?

Oui.

C'est donc encore une preuve que la justice maintient à chacun la possession de [434a] ce qui lui appartient et l'exercice de son emploi.

Cela est certain.

Vois si tu es du même avis que moi. Que le charpentier s'ingère d'exercer le métier du cordonnier, ou le cordonnier celui du charpentier, qu'ils échangent leurs outils ou le salaire

qu'ils reçoivent, ou que le même homme fasse deux métiers à la fois, avec tous les changements qui **223** s'ensuivent, crois-tu que ce désordre causât un grand mal à l'État.

Pas un très grand.

Mais si celui que la nature a destiné à être artisan ou mercenaire, **[434b]** enorgueilli de ses richesses, de son crédit, de sa force, ou de quelque autre avantage semblable, entreprend de s'élever au rang des guerriers, ou le guerrier à celui des magistrats, sans en être digne ; s'ils faisaient échange et des instruments de leurs emplois et des avantages, qui y sont attachés, ou si le même homme entreprenait d'exercer à la fois ces divers emplois, alors tu croiras sans doute avec moi qu'un tel changement, une telle confusion de rôles, serait la ruine de l'État.

Infailiblement.

Ainsi donc, réunir ces diverses fonctions ou passer de l'une à l'autre, **[434c]** c'est ce qui peut arriver de plus funeste à l'État et ce qu'on peut très bien appeler un véritable crime.

Certainement.

Or, le plus grand crime envers l'État ne l'appelleras-tu pas injustice?

Oui.

Voilà donc ce que c'est que l'injustice. Revenons maintenant à se borner aux fonctions qui nous sont propres, à celles de mercenaire ou de guerrier ou de magistrat, n'est-ce pas le con- **224** traire de ce qu'on vient de dire, c'est-à-dire la justice, et ce qui fait que l'État est juste?

[434d] Il me semble qu'il ne peut pas en être autrement.

Ne l'affirmons point encore avec trop de confiance. Nous l'affirmerons si, appliquée à chaque homme en particulier, l'idée de la justice que nous venons d'exposer nous paraît encore celle de la justice ; car que pourrions-nous exiger de plus? Dans le cas contraire, il faudra bien tourner ailleurs nos recherches. Maintenant épuisons celle où nous nous sommes engagés dans cette pensée qu'il nous serait plus aisé de reconnaître quelle est la nature de la justice dans l'homme, si nous essayions d'abord de la contempler dans un objet plus grand qui la contiendrait; **[434e]** et il nous a semblé que cet objet était un État, et nous l'avons formé aussi parfait qu'il nous a été possible, parce que nous savions bien que la justice se trouverait nécessairement dans un État parfait. Ce que nous avons découvert, transportons-le dans l'individu: si tout se rapporte de part et d'autre, la chose ira bien ; s'il y a quelque différence, nous reviendrons à l'État pour examiner encore; et peut-être, **[435a]** en comparant l'homme et l'État, et en les frottant pour ainsi dire l'un contre l'autre, nous en ferons jaillir la justice comme le feu au **225** sein de matières inflammables, et à l'éclat qu'elle jettera, nous la reconnaitrons d'une manière infailible.

Cette marche est convenable ; il faut la suivre.

Lorsqu'on dit de deux choses, l'une plus grande, l'autre plus petite, qu'elles sont la même chose, sont-elles dissemblables par ce qui fait dire d'elles qu'elles sont une même chose, ou sont-elles semblables par là?

Elles sont semblables.

[435b] Ainsi l'homme juste, en tant que juste ne différera en rien de l'État juste ; il lui sera semblable.

Oui.

